

Congrès 2005 du bpa

Constructions sûres et adaptées à tous les âges

23 novembre 2005, Morges

Pourquoi faut-il des constructions et des infrastructures sûres?

Claude Béguin, bpa, CH-Berne



Claude Béguin, Chef délégué à la sécurité
Bureau suisse de prévention des accidents (bpa)
Laupenstrasse 11, CH-3008 Bern
☎ +41 (0)21 948 88 63
c.beguin@bpa.ch

1. L'ampleur des chutes

En Suisse, on dénombre chaque année quelque 300'000 chutes dans l'habitat et pendant les loisirs. Les plus fréquentes sont les chutes de plain-pied et dans les escaliers dues au fait de glisser et de trébucher. Annuellement, 800 décès sont dus aux chutes et 90 % de ces chutes mortelles touchent des personnes âgées.

Tableau 1:
Blessés dans l'habitat et les loisirs selon les circonstances de l'accident et la classe d'âge, 2003
(source: bpa)

	0-16	17-25	26-45	46-64	65+	Total
Chute de plain-pied	33'920	13'120	38'150	33'600	49'780	168'570
Chute d'une certaine hauteur	55'080	630	2'690	2'770	8'080	69'250
Chute dans les escaliers	15'360	8'080	20'540	11'690	8'060	63'730
Total Chutes	104'360	21'830	61'380	48'060	65'920	301'550

Tableau 2:
Tués dans l'habitat et les loisirs selon la cause extérieure et la classe d'âge, 2003 (source: OFS, bpa)

Cause extérieure	0-16	17-64	65+	Total
Chutes de plain-pied	0	0	25	25
Chutes dans les escaliers/marches	0	1	51	52
Chutes d'une certaine hauteur	1	3	21	25
Autre	0	2	739	741
Total Chutes	1	6	836	843

2. Le coût des chutes

Les accidents dans l'habitat et pendant les loisirs causent chaque année des coûts sociaux de quelque 3 milliards de francs.

Ils englobent tous les coûts résultant des accidents dans l'habitat et pendant les loisirs. Y figurent, entre autre les:

- frais médicaux
- frais de réinsertion, de remplacement et de transfert interne
- pertes de production

- coûts immatériels
- frais administratifs
- frais juridiques

Les 2/3 environ des coûts engendrés par les accidents dans l'habitat et pendant les loisirs – soit quelque 2,1 milliards de francs– résultent des chutes.

Avec presque 300'000 chutes par année, la société doit donc prendre à sa charge des coûts sociaux de quelque 7'000 francs par chute. En cas de décès, chaque chute revient à quelque 600'000 francs.

...Ne sont pas compris: les douleurs, la souffrance, la perte d'une certaine qualité de vie, le fait de devoir changer certaines habitudes de vie, une liberté de mouvement restreinte, etc...

3. Les 10 principaux facteurs de chutes

Facteur revêtement de sol	propriétés antidérapantes, nature de la surface, matériaux et infrastructure, état, propreté
Facteur protection contre les chutes	garde-corps, mains courantes
Facteur perception	éclairage, éblouissement, contrastes
Facteur moyens auxiliaires	tapis-brosses, chaussures, poignées
Environnement/milieus intermédiaires	conditions météorologiques, humidité, pollution, verglas, neige
Entretien et réparations	nettoyage, entretien hivernal, aménagements défectueux
Facteur humain	âge, état de santé général, ostéoporose, contrainte temps, appréciation du risque, distraction
Facteur mouvement	se tourner, accélérer, freiner, vitesse de marche
Facteur semelles de chaussures/pieds	propriétés antidérapantes, profil, état du matériel, propriétés de la peau humaine (pieds nus)
Facteur équipement personnel	aides à la marche, déambulateur, fauteuil roulant, protège-hanches

Comme vous pouvez le constater, 6 facteurs sur 10 concernent la construction ou l'entretien des bâtiments. Vous, les professionnels de la construction ou les techniciens de surface, êtes donc en mesure d'influencer de manière déterminante le risque d'accident des usagers.

Pour que vous puissiez faire des projets de constructions sûres, le bpa a édité toute une série de documents qui traitent chaque thème de manière détaillée. Certains documents contiennent des listes qui récapitulent les prescriptions en vigueur, les normes, les directives, les exigences ainsi que des références bibliographiques. De plus, la plupart traitent aussi des principaux aspects liés à la responsabilité.

Nos documents s'adressent aux concepteurs, architectes, délégués-bpa à la sécurité dans les communes, gestionnaires d'immeubles, maîtres d'ouvrages, administrateurs de bâtiments, représentants des différentes professions du bâtiment, spécialistes des installations sportives et autres milieux intéressés qui s'occupent de la sécurité des constructions et des installations. Ces documents peuvent être téléchargés depuis notre page d'accueil (fichiers pdf). Notre but est d'exclure autant que faire se peut les accidents dus à des défauts de construction ou à un entretien insuffisant.